



9 février 2017

## AVIS DE LA CLE TECH-ALBÈRES

-----

### **Exploitation au titre du Code de l'Environnement des captages d'eau potable : forages F1 et F2 Barry d'Amont et Riuferrer (SIAEP du Vallespir)**

Le Riuferrer ainsi que le Tech et ses nappes d'accompagnement sont exploitées par le SIAEP du Vallespir à Arles-sur-Tech depuis des dizaines d'années. Près de 18 000 habitants permanents et 9 000 personnes supplémentaires en saison estivale dépendent de ces ressources que l'on peut considérer comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la vallée.

La Commission Locale de l'Eau se réjouit de l'aboutissement d'une longue démarche de régularisation de ces captages initiée en 2003. Ainsi, l'ensemble des principaux captages d'eau potable du territoire Tech-Albères bénéficieront de DUP en règle.

Pour la sécurisation qualitative de la production, il est essentiel de protéger les captages par la mise en place de périmètres où les activités et usages y sont limités ou interdits. Les modalités prévues dans le projet semblent suffisantes pour prévenir des pollutions et si l'éventualité se présentait, les dispositifs de contrôle et d'alerte sont en place pour stopper automatiquement la production. Même si les captages en question ne sont pas inclus dans des zones humides ou dans des sites Natura 2000, ils n'en sont pas très éloignés. Aussi, les mesures de restrictions d'usages dans les périmètres de protection permettront indirectement de protéger les milieux aquatiques sensibles à proximité.

En revanche, la prescription n°1 pour la zone 1 concernant le périmètre rapproché des forages F1 et F2 pourrait empêcher la bonne gestion du secteur de confluence. *« Seront interdits à l'intérieur de cette zone 1 du périmètre de protection rapproché : 1. Toute intervention susceptible de provoquer l'érosion de la terrasse alluviale (déboisement, dragage dans le lit du Tech, épis, seuil ou gué dans le lit du Tech [...]) »*. Or, l'entretien de la végétation des berges ainsi que la gestion de l'atterrissement situé juste en aval de la confluence sont essentiels pour la stabilité de la terrasse alluviale et la réduction du risque d'inondation/érosion. De même, des travaux de restauration de la continuité écologique sur les petits seuils ou gués pourraient être bénéfiques pour les milieux aquatiques, réduire le risque d'inondation, maintenir un niveau d'eau dans la nappe alluviale captée sans impacter la stabilité de la terrasse. Il ne faut alors pas que la prescription empêche d'effectuer ce type de travaux en rivière, surtout que l'interprétation actuelle peut être variable. Il semble alors nécessaire de revoir et préciser l'énoncé de cette prescription.

Au niveau de la prise d'eau du Riuferrer, le rapport ne précise pas si la passe à poissons en place va être revue dans le cadre des travaux de réfection du seuil. L'aménagement a cependant subi des dommages suite aux crues successives et semble aujourd'hui déconnecté du lit et donc non fonctionnel. Ces travaux pourraient alors être l'occasion de réaliser un diagnostic succinct de l'efficacité de l'installation pour la continuité écologique et d'adapter la passe si besoin. Il serait en effet regrettable de devoir refaire des aménagements spécifiques a posteriori.

Si des mesures de réduction de la vulnérabilité des forages et du drain sont prévues dans le projet (étanchéification notamment), les risques d'inondation restent présents dans un contexte de crues torrentielles. En effet, lors de phénomènes violents dans ce secteur, des dépôts solides ou l'érosion des terrains riverains peuvent survenir et ainsi affecter la continuité du service de production.

D'un point de vue quantitatif, l'analyse besoins/ressources du projet permet de bien dimensionner et d'adapter les installations et les modes de gestion pour satisfaire à la fois l'alimentation en eau potable et le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Ceci pour toutes les conditions hydrologiques et en tenant compte de la hausse démographique à moyen terme. Sur ce point, il peut être regretté que les incidences du changement climatique sur la réduction de la ressource disponible n'aient pas été intégrées afin de développer une approche à plus long terme. D'autre part, il aurait été intéressant d'associer ce projet au Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) en cours d'élaboration sur le territoire. En effet, ce programme porté par le SIGA Tech a pour objectif de répondre au déficit quantitatif du Tech selon une approche à l'échelle du bassin versant, menée en concertation avec l'ensemble des préleveurs. Néanmoins, les travaux à venir sur le PGRE en 2017 permettront d'associer le SIAEP pour qu'il exprime ses besoins et participe à la construction du plan.

Pour mémoire, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Tech-Albères est en cours de finalisation (phase de consultation). Même s'il n'est pas encore approuvé, et donc pas encore opposable à votre projet, il aurait été pertinent d'anticiper la prise en considération de certaines orientations afin de compléter ou d'ajuster votre démarche. En effet, l'articulation avec le projet de SAGE aurait permis d'aborder ou au moins d'évoquer le partage de la ressource dans le cadre du PGRE, la restauration de la continuité écologique, l'adaptation au changement climatique et la sécurisation de l'alimentation en eau potable à plus long terme. Sur ce dernier point, il pourra être envisagé dans une étape ultérieure, d'identifier les solutions de secours (si elles existent) à l'échelle du bassin versant voire au-delà avec l'ensemble des préleveurs pour répondre à une crue destructrice, une pollution du Riu Ferrer, un étiage sévère,...

En conclusion, la CLE émet un avis favorable au dossier de demande d'autorisation (Code de l'Environnement) pour l'exploitation des captages d'eau potable du Riu Ferrer et Barry d'Amont. Cette régularisation accompagnée de l'optimisation des équipements et des modes de gestion participe à sécuriser l'alimentation en eau potable de la vallée. Le projet répond ainsi également aux enjeux de qualité d'eau et de gestion quantitative identifiés dans le projet de SAGE. Des travaux complémentaires dans les années à venir à l'échelle de la vallée permettront de consolider encore davantage la pérennité du service à plus long terme.

Le Président de la CLE,

  
Alexandre PUIGNAU  
Président du SIGA Tech  
Maire de Les Cluses

